

Rapport d'activités 2016 de la Plateforme nationale pour les sans-papiers

Les séances de la Plateforme sont toujours bien fréquentées et permettent des échanges très enrichissants. Les sujets de discussion ne manquent jamais! D'abord, nous voudrions souligner deux points forts:

Journée de réflexion « Pour une régularisation maintenant! »

Le 6 février 2016, une journée de réflexion organisée par la Plateforme sur la régularisation des sans-papiers s'est déroulée à l'église française Le Cap de Berne, avec la participation de personnes concernées et d'organisations impliquées dans la thématique. Plus de 100 personnes y ont participé. Avec un titre un peu provocateur, il a été clairement exprimé que la régularisation est, à long-terme, l'unique solution pragmatique concernant le statut de séjour de 90'000 à 300'000 sans-papiers qui habitent et travaillent en Suisse. Les conférences introductives sont aussi arrivées à cette conclusion. La régularisation a été ainsi estimée comme la seule voie praticable par le chercheur viennois sur les migrations Albert Kraler dans une analyse internationale comparative, par la sociologue neuchâteloise Denise Efonayi-Mäder, dans une analyse concernant le développement des études sur les sans-papiers en Suisse, ainsi que par Laetitia Carreras, selon les résultats de ses recherches et sa pratique au Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) de Genève.

Lors du forum public, un nombre important de personnes sans-papiers, d'activistes et d'employé-e-s des services d'information et conseil ont pu échanger expériences, informations et idées. Les difficultés d'accès au système de santé et à la formation post-obligatoire ont été des sujets particulièrement discutés, ainsi que la criminalisation des personnes migrantes, la peur face aux contrôles, l'importance économique du travail effectué par les personnes sans-papiers et le besoin d'une meilleure organisation afin d'exiger le respect de leurs droits humains. Pendant la table ronde finale, animée par Inès Mateos, membre de la Commission fédérale des migrations (CFM), tous les sujets évoqués précédemment ont été à nouveau repris en lien avec les possibilités des régularisations à l'avenir. Cette journée de réflexion a eu un effet fort et motivant concernant l'engagement de la Plateforme et donné une impulsion importante concernant le travail politique à poursuivre.

La Convention 189 de l'OIT pour un travail décent pour les employées domestiques

Le 5 juin 2016, pendant la session d'été au Parlement, la Plateforme, avec l'organisation féministe Women in Development (WIDE), a organisé une action à Berne avec l'appui de plusieurs parlementaires dans le cadre de la remise au Conseil fédéral d'un Appel pour la mise en œuvre rapide de la Convention 189 de l'OIT « pour un travail décent pour les employées domestiques ». L'appel, lancé en 2015 déjà, a été signé par environ 60 organisations et institutions ainsi que 600 personnes. Les signataires ont exigé du Conseil fédéral la mise en œuvre de mesures efficaces afin d'atteindre les obligations découlant de ladite convention ainsi qu'un rapport d'information dans un délai de deux ans. Car les personnes concernées n'ont presque aucune possibilité d'exiger les droits que cette convention leur donne, en raison de leur absence de statut. Ainsi les employé-e-s de maison sans-papiers vivent dans une zone grise concernant leurs droits en tant que travailleuses et travailleurs. Les médias ont été très présents et ont accompagné l'action. Par contre, la réponse du Conseil fédéral, a été décevante. Monsieur Johann Schneider-Ammann nous a répondu en substance que nous n'étions pas des partenaires de discussion concernant l'application de la Convention. En automne, l'OIT a toutefois réagi et nous avons pu rédiger une prise de position avec le SIT de Genève et l'IGA de Basel. Etant donné que l'OIT ne peut négocier qu'avec les représentants étatiques et les syndicats, ce sont ces deux syndicats qui ont déposé auprès de cette organisation la prise de position à laquelle nous avons contribué. L'OIT leur a répondu en signalant qu'ils vont la prendre en compte.

Le rapport 2015 sur les sans-papiers du Secrétariat d'Etats aux migrations (SEM), annoncé il y a longtemps, a été finalement présenté. Selon ce rapport, entre 58'000 et 105'000 personnes sans autorisation de séjour vivent en Suisse. Ces chiffres doivent être pris avec prudence, car ils sont basés sur des estimations qui varient fortement. Outre une analyse des caractéristiques de la population des sans-papiers en Suisse, le rapport nomme les droits des sans-papiers ainsi que les difficultés et obstacles que ces personnes rencontrent pour les faire valoir. De plus, le rapport révèle l'énorme besoin d'agir au niveau des assurances sociales. Comme nous souhaitons que ce rapport soit utilisé dans la prise de décisions des autorités administratives, nous avons rédigé une prise de position dans ce sens (qui se trouve sur le site www.sans-papiers.ch). Malheureusement, nous avons constaté pendant toute l'année 2016, que – du moins en Suisse alémanique, les résultats du rapport n'ont eu aucune répercussion. Le rapport est accessible sur la page du SEM: www.sem.admin.ch

La Conseillère nationale vaudoise Ada Marra, notre nouvelle présidente a commencé ses activités avec succès. Nous nous réjouissons beaucoup de continuer à travailler avec elle! Dès 2017, elle assumera une co-présidence avec **Mattea Meyer, Conseillère nationale zurichoise** qui a aussi décidé de s'impliquer pour nous soutenir, ce qui nous réjouit grandement.

En 2016 nous n'avons pas eu de séance avec Madame la Conseillère fédérale Sommaruga, mais elle a nommé comme nouvelle vice-directrice du SEM Madame Cornelia Lüthy, chargée notamment de la pratique concernant les cas de rigueur. Nous avons de grands espoirs concernant ce changement et nous rencontrerons Mme Lüthy en janvier 2017. Les préparatifs en vue de cette rencontre sont déjà en cours, et nous avons l'intention de revendiquer une pratique fédérale en matière de cas de rigueur plus généreuse et moins arbitraire. En effet, malgré la campagne « Aucune employée de maison n'est illégale » (AEMNI), le nombre de personnes régularisées reste très faible.

Cas de rigueur: malheureusement, le nombre de demandes de permis humanitaires acceptées demeure très bas. Les demandes continuent de provenir bien davantage de Suisse romande que de Suisse alémanique.

Web site: la Plateforme est devenue plus visible sur le site www.sans-papiers.ch mais il faudra continuer à retravailler les pages du site l'année prochaine.

Finances: plusieurs comptes (de la campagne AEMNI, du site www.sans-papiers.ch, etc.) ont été fusionnés au compte de la Plateforme suite à une modification des statuts de l'association www.sans-papiers.ch. A la fin de l'année, nous pouvons compter sur une réserve de CHF 18'944.82.-

Echanges d'expériences et de pratiques : chaque séance donne place à un échange très vivant d'informations. Parmi les autres thèmes qui nous ont occupé, citons notamment le renvoi des Tibétains déboutés, le référendum contre la nouvelle Loi sur l'asile, l'édition d'une brochure sur la campagne AEMNI, la révision partielle de la LEtr, l'accès des sans-papiers à la santé, les marches de soutien, les places d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers, l'aide d'urgence, etc.

Nos séances ont eu lieu le 28 janvier, 14 avril, 30 juin, 1^{er} septembre et 3 novembre 2016, auxquelles se sont ajoutées plusieurs séances dans le cadre de groupes de travail.